



OCS-DSM
Commission de coordination du
réseau de soins
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

N/réf. PGI/TLU/fge

Genève, le 19 mars 2026

Commission de coordination du réseau de soins

Rapport d'activité
2ème année de la mandature 2024 - 2029
(1^{er} février 2025 – 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF ; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF ; A 2 20.01);
- Article 6 de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile, du 28 janvier 2021 (LORSDom ; K 1 04) ;
- Articles 2, 3 et 4 du règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile, du 10 mars 2021 (RORSDom ; K 1 04.01).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 3, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que la commission comprend 32 membres, dont 15 femmes et 17 hommes. La parité des sexes, à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté (art. 5, al. 4 LCOF) est respectée au sein des membres nommés.

III. Compétences de la commission

La commission a notamment pour mission de conseiller le département dans le cadre de l'établissement de règles de comportement communes aux partenaires, de l'adaptation de l'offre aux besoins des bénéficiaires et aux évolutions des pratiques de soins, du développement de projets communs visant à améliorer le fonctionnement du réseau de soins et de l'information de la population sur les prestations du réseau de soins (art. 6, al. 2 LORSDom).

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie les 14 février 2025, 27 juin 2025 et 13 novembre 2025, ainsi que le 9 mai 2025 lors d'une journée au vert. Les points suivants ont notamment été abordés :

- Présentation de la plateforme des HUG « Mon espace pro » : nouveau portail d'échanges sécurisé de données cliniques entre les HUG et les professionnels de santé partenaires de la ville, en vue d'améliorer la communication dans les parcours de soins et de santé des patients.
- Présentation du projet de caisse publique associée à un réseau de soins intégrés (projet Béluga) : description du projet et de ses avantages, ainsi que les liens avec le réseau de soins cantonal.
- Maisons de santé (MdS) : point de situation du projet et des évolutions prévues, en collaboration avec l'imad et les HUG pour adapter le concept cantonal, en tenant compte des résultats des premiers pilotes afin qu'il corresponde au mieux au besoin, et définir des indicateurs, en mettant l'accent sur la prévention et les urgences communautaires. Le financement des MdS sera uniformisé et lié au nombre de patients pris en charge.
- Organisation du 10ème colloque du réseau de soins et présentation des thèmes abordés : promotion et prévention de la santé, relève professionnelle, santé numérique et réseau de soins.
- Actualité de la santé numérique et participation au comité cantonal santé numérique : description des missions et enjeux. Feront partie de ce comité des représentants de chaque institution-association membre de la commission de coordination du réseau de soins et également des représentants de l'UniGe et de la HETS.
- Lors de la journée au vert du 9 mai 2025, présentation de la cartographie des projets en cours et passage en revue des 23 axes listés. Priorisation des axes pour donner du sens au réseau.
- Priorisation des projets après la journée au vert du 9 mai 2025 : 4 thématiques ont été identifiées :
 1. Ressources humaines.
 2. Coopération, coordination, outils de communication.
 3. Connaissance des prestations.
 4. Cartographie et quantification des besoins.

Pour chacune d'entre elles, il est précisé quelles sont les actions à mener, l'instance responsable ainsi que l'année de démarrage.

- Formation de la relève professionnelle des professions de la santé : présentation de la situation actuelle et réponses aux questions.
- Présentation aux membres de la commission du projet de réseau de soins cantonal avec Antares Consulting.
- Retours positifs sur la newsletter envoyée aux membres de la commission le 19 septembre 2025. Les membres de la commission la trouvent intéressante mais elle ne remplace pas les séances.
- Facturation à charge de l'AOS : en réponse à une question sur ce sujet, il est indiqué que le règlement a été approuvé et concerne tous les prestataires de soins ambulatoires, dont les physiothérapeutes.
- Actualités du réseau : des tours de table sont effectués en fin de chaque séance lors desquels les membres de la commission peuvent prendre la parole.
- Le calendrier des séances de l'année 2026 a été communiqué : le 05.02.26 de 14h30 à 16h30 ; le 23.04.26 de 14h30 à 16h30 ; le 25.06.26 de 14h30 à 16h30 ; le 03.09.26 de 14h30 à 16h30 ; le 15.10.26 de 14h30 à 16h30 ; le 26.11.26 de 14h30 à 16h30.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de la santé, service de la santé numérique et du réseau de soins (SNRS).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Préparation des ordres du jour et prise de procès-verbaux des séances de la commission.
- Transmission de tous documents utiles aux membres de la commission dans l'exercice de leur mandat.
- Gestion des jetons de présence.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

4 875 francs (1^{er} semestre 2025), 1 170 francs (2^{ème} semestre 2025), soit un total de 6 045 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Professeur Panteleimon Giannakopoulos
Président de la commission